Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de fournitures, services et travaux

Intitulé Région de Nouakchott

Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de fournitures, services et travaux

Procès Verbal N° 048-2021

Objet:

Equipement du Restaurant de la Région / Série 41-2021

Date : *17/09/2021*

Procès-verbal d'attribution de marché

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Dix Sept Septembre à Onze heures Quinze Munîtes GMT, le Comité Interne des Achats Inférieurs au Seuil (CIAIS) de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçus dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des Fournisseurs série 41 -2021) *concernant* Equipement du Restaurant de la Région Etaient présents

M. Chaghaly Ezmahjoub ..... Président par Intérim de la séance

Membres:

M. Oumar Malal .....,

M. Aminata Lô .....,

M. Mounen Mint Lehmad .....,

M. .....,

M ..... est désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :
- *SAHARA MAURITANIE*
- *F M S*
- *ETS NEJAH*
- les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :
- *Néant*
- un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par le CIAIS. il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

Le Comité a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- soumission complétée et signée ;
- délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- prospectus ;
- etc.
-

***N.B.** : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.*

A l'issue de cet examen, l'entreprise suivante a été retenue pour l'évaluation

- *SAHARA MAURITANIE*

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
b) corriger toute erreur de calcul :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

- Sur la base de l'évaluation des offres, le Comité a jugé l'offre de *SAHARA MAURITANIE* **conforme** aux exigences du dossier. Son offre d'un montant de ***Deux Millions Cent C Treize Mille Cinq Cent Quatre Virgule Soixante Seize (2.173.504,76)*** MRU **TTC** est la moins disant et lui attribue par conséquent le marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de *la Région de Nouakchott.*

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Comité.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président :.....

Les membres :

-.....membre

-.....membre

-.....membre

-.....membre

Le Secrétaire de séance :

Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	SAHARA MAURITANIE		
Soumission complété et signé	F		
DDQE complété et signé	F		
Délai de validité de l'offre	F		
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	F		
Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux	F		

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- ***F**=fourni ;*
- ***NF**=non fourni ;*
- ***FNC**=fourni non-conforme ;*
- ***SO**=sans objet ;*

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

	Soumissionnaires
	SAHARA MAURITANIE
Montant de l'offre lu publiquement	***2.173.504,76 MRU***
Erreur de calcul	Néant
Montant corrigé	***2.173.504,76 MRU***

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
SAHARA MAURITANIE	***2.173.504,76 MRU***			*SAHARA MAURITANIE*

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire